

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Le 04 Avril 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 29 Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUNETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme QUILLET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, DALCIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Murielle GARRIGOU

382- OBJET : Attribution de subvention 2024 au CCAS

- Vu l'avis de la commission des finances du 2 avril 2024,
- Vu la délibération du 21 décembre 2023 autorisant le versement d'une avance de **40 000 €** au C.C.A.S. sur la subvention de fonctionnement au titre de 2024,
- Considérant la nécessité d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social de la Ville de Lesparre Médoc,
- Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'attribuer au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de **210 000 €** au C.C.A.S.
- ☞ Que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2024 de la commune.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20240404-382-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 05/04/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD